

Comité d'entreprise du 25 septembre 2017

"ONE AXA IT" : proximité

Le 25 septembre, La Direction d'AXA Tech a présenté au Comité d'entreprise son « **projet de transfert d'activités de proximité depuis ATS vers la DSI d'AXA France** ».

Dans la continuité des éléments transmis depuis fin 2016 sur le projet global de transformation de l'informatique et sur l'évolution du modèle opérationnel « ONE AXA IT », notre employeur a notamment communiqué sur l'organisation projetée chez AXA France (DSI) et sur le transfert et l'intégration de certaines équipes d'AXA Tech au sein de cette organisation :

Au total, **146** salariés d'AXA Tech sont susceptibles de rejoindre AXA France au cours du 1^{er} trimestre 2018 : **134** dans le cadre d'un transfert du contrat de travail (Art L1224-1 du code du travail) et **12** (salariés de « workplace ») à qui il serait demandé de signer un nouveau contrat de travail chez AXA France (avec maintien de la classification, de la rémunération et de l'ancienneté).

Pour les salariés d'AXA Tech transférés dans le cadre du L1224-1, ils continueraient de bénéficier des dispositions en vigueur dans notre entreprise (accords et mesures propres à AXA Tech), jusqu'à la négociation* chez AXA France de mesures de substitution.

Pour les autres, la signature d'un nouveau contrat de travail entraînerait automatiquement leur adhésion au dispositif conventionnel d'AXA France.

La ventilation des transferts ATS dans l'organisation envisagée pour la DSI AXA France :

Projets applicatifs pour AXA France	Expertises Middleware Mainframe et projets applicatifs Mainframe	Fonctionnement des applicatifs	Solutions d'architecture
66 salariés d'ATS concernés issus de PDM AXA France	15 salariés d'ATS concernés issus de PDM AXA France	35 salariés d'ATS concernés dont 32 issus de PDM AXA France et 3 de workplace support	4 salariés d'ATS concernés issus de PDM AXA France
↓	↓	↓	↓
Direction Développement & Opérations Open 173 collaborateurs	Direction Expertises et Opérations Mainframe 23 collaborateurs	Direction Qualité du Système d'Information 147 collaborateurs	Direction Stratégie - Architecture et Transformation du SI 107 collaborateurs

Fonctionnement	Poste de travail	Editique/documents sortants
2 salariés d'ATS concernés issus de workplace support	12 salariés d'ATS concernés dont 7 issus de workplace support et 5 de PDM AXA France	12 salariés d'AXA Tech concernés issus d'Opérations End to End
↓	↓	↓
Direction Sécurité du SI et Conformité Informatique et Liberté 30 collaborateurs	DSI Fonctions Transverses 79 collaborateurs	DSI Marque Client Multi-Accès (MCMA) 81 collaborateurs

* L'UDPA-UNSA d'AXA Tech a déjà communiqué aux collègues UDPA de la DSI plusieurs éléments, notamment l'accord et son avenant relatifs aux astreintes et aux travaux hors plages au sein d'AXA Tech.

ONE AXA IT : proximité (suite)

Lors de la séance, nos élus sont intervenus sur de nombreux points dont quelques-uns sont restés sans réponse, c'est la raison pour laquelle nous avons adressé à la Direction post-C.E une liste (non exhaustive) de nos questions (N'hésitez-pas à nous transmettre les vôtres !).

Nous pouvons déjà avancer cela dit que :

- ⇒ les salariés d'AXA Tech au Maroc ne seraient pas concernés par un transfert vers une autre entreprise d'AXA dans ce pays (« équipes étendues » par exemple).
- ⇒ Aucune date n'a été fixée à ce jour quant à un éventuel déménagement des salariés d'AXA Tech vers des sites d'AXA France (ni sur leur localisation éventuelle).
- ⇒ Le déménagement des salariés de l'éditique (Documents sortants) sur un autre site près de Blois suite au projet d'externalisation de la production chez Xerox n'est pas remis en cause, mais il reste toujours indéterminé en termes d'échéance et de lieu.

Selon les informations recueillies chez AXA France, 60 prestataires travaillant chez AXA Tech seraient également concernés par ce transfert.

Une information dont nous attendons la confirmation par notre Direction...

Davantage d'éléments sur ce projet devraient être communiqués au C.E du **19 octobre**.

Contactez vos représentants UDPA-UNSA pour en savoir plus !

Au jour d'aujourd'hui, il semblerait que certains salariés (de « workplace ») concernés par ce transfert n'aient toujours pas reçu de leur hiérarchie une information claire et précise quant à ce projet.

Nous encourageons vivement la Direction à intervenir pour y remédier rapidement...

Des conséquences sur la représentation du personnel d'AXA Tech :

Avec ce projet de transfert d'activités et de personnels vers AXA France, ce ne sont pas moins de **6** candidats aux dernières élections professionnelles et **3** élus UDPA-UNSA qui devraient quitter l'entreprise début 2018...

Si notre organisation syndicale ne sera pas la seule impactée, tous les syndicats représentatifs dans l'entreprise ne le seront sans doute pas au même niveau, notamment en raison de « certains choix »...

Il ne tient qu'à vous d'assurer la pérennité de votre/notre syndicat dans l'entreprise.

Rejoignez l'UDPA-UNSA !

Information sur le projet d'évolution de l'organisation Opérations d'ATS



Lors du C.E du 25 septembre, la Direction a également présenté un autre projet d'évolution : celui concernant le département Opérations et son organisation.

Compte-tenu de certaines conséquences sur un nombre non négligeable de salariés, nous nous sommes étonnés en séance que ce projet ne fasse pas l'objet d'une consultation de l'instance :

- ⇒ **2** salariés devant être repositionnés d'ici fin 2017 suite à la disparition d'une partie de leur activité
 - ⇒ **6** salariés amenés à effectuer de nouvelles activités
 - ⇒ **15** salariés ayant vocation à changer de manager
 - ⇒ **2** managers « réorientés » vers des rôles d'experts techniques
- + la nomination d'un nouveau manager.

Si cette évolution d'organisation faite suite à celle, plus globale (pour ATS), présentée au début d'année, l'absence de consultation sur ce projet ainsi que le délai entre sa présentation au C.E (le 25 septembre) et sa mise en œuvre (le 1^{er} octobre) équivaut à se passer de « l'avis » des salariés concernés, tout comme d'une éventuelle prise en compte par la Direction de cet avis et de leurs « intérêts ».

En termes de « dialogue social », on a vu mieux...

La Direction a estimé que cette évolution d'organisation était la conséquence logique de l'achèvement de Silva et qu'il était probable que les équipes soient peu surprises par ce projet. C'est sans doute vrai.

En sont-elles pour autant totalement satisfaites ? Nous en doutons (notamment après avoir recueilli certains retours...)

Nous restons cependant à la disposition de la Direction pour en discuter de nouveau si elle le souhaite...

Sur leur fiche de paie du mois de juillet, les salariés d'AXA ont pu découvrir une ligne inexistante jusque-là, avec le libellé « INDEMNITE CP AU 1/10E ».

Dans plusieurs entités où notre organisation est implantée (AXA Tech compris), l'UDPA-UNSA est intervenue auprès de la Direction pour avoir confirmation que cette ligne supplémentaire (et le montant qui s'y rapporte) était due à l'application du calcul le plus favorable aux salariés quant à l'indemnité de congés payés. Ce qui n'était visiblement pas le cas jusqu'à présent.

La direction a effectivement confirmé en argumentant sur le fait que le déploiement de Pléiades permettait dorénavant de calculer l'indemnité de congés payés par comparaison entre la règle du dixième (de la rémunération totale perçue au cours de la période de référence) et le maintien de la rémunération.

Elle a aussi répondu favorablement à la demande de notre organisation (formulée aux DP du 28/08) **de procéder au paiement des sommes non-versées**, dans la limite des règles de prescription sur les salaires : **3 ans**.

La régularisation devrait intervenir d'ici la fin de l'année, étant entendu qu'il convient d'abord de retracer l'historique de chaque salarié sur les 3 ans passés, différents événements comme les arrêts maladie, les augmentations salariales, les retours à temps plein ou les passages à temps partiel pouvant influencer sur le résultat de chacun des deux modes de calcul.

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

LE
SYNDICAT
UTILE !

Nos demandes d'ouverture de négociations :



Dispositif de fin de carrière TAR 2 chez AXA Tech :



Suite à la signature au niveau du Groupe, **le 29 mai**, d'un avenant à l'accord RSG (du 20/02/2014) relatif à la Transition Activité et Retraite (*avenant visant à prolonger d'un an, jusqu'au 30 avril 2018, le dispositif TAR 2 qui s'articule sur 2 périodes : période de temps partiel, pour 2/3, et période de congé transition retraite, pour 1/3*), l'UDPA-UNSA a demandé, le **12 juillet**, l'ouverture de négociations dans notre entreprise pour permettre aux salariés d'en bénéficier.

Ces négociations se sont ouvertes le **28 septembre** et notre organisation a fait savoir à la Direction le jour même qu'elle serait signataire de l'avenant à l'accord d'adhésion d'AXA Tech (à l'accord RSG). Ceci afin que les salariés aient accès dans les plus brefs délais aux différentes formules proposées dans le TAR 2.

L'avenant a été proposé à la signature le **9 octobre**, date à laquelle notre organisation l'a paraphé.

** Lors des négociations au niveau du groupe, la Direction avait refusé de donner suite à la demande de plusieurs organisations syndicales, dont l'UDPA-UNSA, de reconduire également le dispositif TAR+. Il y a fort à parier néanmoins qu'avant le 30 avril 2018, le sujet du TAR ressurgisse...*



Mesures de transition pour les salariés de la production éditique :



Si la direction d'AXA Tech a déjà présenté aux élus du C.E et aux salariés de l'édition certaines mesures d'accompagnement significatives dans le cadre du transfert vers XEROX, pour l'UDPA-UNSA, nous sommes malgré tout encore loin du compte en termes de compensations et d'efforts à fournir par l'entreprise.

N'ayant pu obtenir l'aval de la direction et le soutien des autres élus de l'instance pour reporter la consultation sur ce projet (*prévue le 19 octobre*), nous avons demandé, le 5 octobre, l'ouverture de négociations visant à déterminer, le plus tôt possible, **l'intégralité des mesures d'accompagnement et de transition** pour les salariés concernés.

Nous estimons en effet que la « négociation sociale » sur laquelle a déjà communiqué la Direction (*Négociation dont elle a elle-même fixé l'échéance : après le 19/10, ainsi que les « orientations » : mesure d'accompagnement partiel et temporaire lié à la perte de l'intéressement, maintien de certains avantages bancaires et assurantiels*)

devrait intervenir AVANT que les élus du Comité d'entreprise ne soient consultés !

A la fois pour bénéficier d'une totale visibilité sur les mesures réellement définies au moment de rendre l'avis, mais aussi pour donner un véritable sens à la « négociation » prévue.

A ce stade, la Direction semble camper sur ses positions et se satisfaire des mesures déjà avancées.

Elle n'a pas encore répondu à notre demande... Nous verrons...

NO ! « Perform & Develop » : l'UDPA-UNSA n'en veut vraiment pas !

Suite aux résultats des expertises lancées sur AXA France et AXA Tech ainsi qu'à leur restitution dans les différents CHSCT (restitution sans transmission préalable ou en séance, le 19 septembre, du moindre document chez AXA Tech...), l'UDPA-UNSA a décidé, comme 2 autres organisations syndicales présentes au sein du groupe, de se rapprocher de ses conseils juridiques pour étudier la faisabilité d'un retrait du projet par la voie judiciaire. Au regard des risques conséquents qui pèsent sur les conditions de travail des salariés, sur leur santé et leur sécurité, potentiellement sur leur emploi, notre organisation estime que ce nouveau dispositif d'évaluation, tel qu'il est construit aujourd'hui et même avec quelques « adaptations », ne devrait pas être déployé !



(Extrait) Jugement du TGI de Nanterre, le 05 septembre 2008, n°8/05737 (WOLTERS KLUWER France) :

« Si l'employeur tient de son pouvoir de direction, né du contrat de travail, le droit d'évaluer le travail des salariés, lorsque la notation a pour effet de justifier des différences de traitement, c'est à la condition que les critères d'évaluation soient objectifs et transparents...

La multiplication de critères comportementaux détachés de toute effectivité du travail accompli implique la multiplication de performances à atteindre qui ne sont pas dénuées d'équivoques et peuvent placer les salariés dans une insécurité préjudiciable... ...Par suite le projet « e Valuation » sera déclarée illicite ».

"ONE AXA IT" : global

Dès l'annonce faite le 28 septembre de « mettre en suspens » les études globales « ONE AXA IT », vous avez été nombreuses et nombreux à nous interroger sur le devenir d'AXA Tech après le 1^{er} janvier 2018 (date à laquelle la fusion/absorption avec AXA GS devrait s'opérer, celle-ci n'étant pas remise en cause) ainsi que sur son organisation et son fonctionnement une fois la fusion effectuée.

A ce stade, nous ne disposons pas d'autres d'informations que celles qui ont été communiquées aux instances dans le cadre de la procédure (découpée en 3 phases) d'information/consultation sur « ONE AXA IT » (d'où notre refus de rendre un avis le 21 juillet en l'absence de visibilité → voir notre tract d'août) :

Phase 1 :
Simplification de l'organigramme juridique

Phase 2 :
Réorganisation opérationnelle

Phase 3 :
Harmonisation des statuts sociaux AGS et ATS

Si l'UDPA-UNSA est déjà intervenue auprès de la Direction d'AXA Tech pour relayer les incertitudes et l'inquiétude générées par cette annonce, notre organisation étudie à ce jour le « meilleur moyen » à mettre en œuvre pour obtenir rapidement de plus amples informations.

Vocabulaire des TIC (2017)

Depuis plus de 40 ans, les pouvoirs publics incitent à la création, à la diffusion et à l'emploi de termes français nouveaux afin d'adapter notre langue aux évolutions techniques et scientifiques.

Chaque année, environ trois cents nouveaux termes et définitions sont publiés au Journal officiel.

➤ Préserver la langue française pour permettre de répondre aux besoins d'expression et de communication des citoyens et des institutions,

➤ favoriser le passage entre le français et les autres langues afin de privilégier le multilinguisme

font partie des objectifs du ministère de la Culture et de la Communication, notamment de la DGLFLF qui vient de publier une version actualisée du « vocabulaire des TIC » :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/FranceTerme/Vocabulaire-des-TIC-2017>

Vocabulaire
des techniques
de l'information et de la
communication (TIC)

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

2017

Vos élus et correspondants UDPA-UNSA sur AXA Tech



Franck GRANDMAISON
franck.grandmaison@axa-tech.com
Téléphone interne : 55 24 79



Christophe DELCROIX
christophe.delcroix@axa-tech.com
Téléphone interne : 55 28 80



Sylvie LE MEUR
sylvie.lemeur@axa-tech.com
Téléphone interne : 55 20 89



Olivier ALTAZIN
olivier.altazin@axa-tech.com
Téléphone interne : 55 25 29



Christophe PAJADON
christophe.pajadon@axa-tech.com
Téléphone interne : 55 25 04



John LOOCK
john.loock@axa-tech.com
Téléphone interne : 55 24 94



Andreja NOVAKOVIC est parti chez AXA France depuis le 1^{er} octobre dans le cadre d'une mobilité.
Merci pour ton apport Andreja !
Toute l'équipe UDPA te souhaite « bonne route » !



Jean-Pierre VASSARD (Belbeuf)
jeanpierre.vassard@axa-tech.com
Téléphone interne : 52 72 29

